

## CHARTRE D'UTILISATION DU RESEAU WIFI

La présente charte a pour objet de définir les droits et obligation qui s'imposent aux utilisateurs du réseau WIFI de l'Institut de Formation du CHIC Marmande –Tonneins.

En particulier, elle précise, conformément à la législation, les responsabilités des utilisateurs, afin de permettre un usage normal et optimal de ce service Internet autorisé.

### 1. LE RESEAU WIFI « INSTITUT DE FORMATION »

Nous désignons par moyen d'accès au réseau tout ordinateur, smartphone, tablette... équipée d'un accès WIFI.

L'institut propose aux personnes disposant d'un moyen d'accès, la possibilité de se connecter au réseau WIFI depuis les locaux de l'institut selon les zones couvertes par ses antennes

### 2. USAGE

Les personnes souhaitant utiliser le réseau WIFI de l'institut de formation doivent pour obtenir un « identifiant » présenter obligatoirement au secrétariat de l'institut une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire).

Les personnes mineures doivent présenter une autorisation manuscrite de demande de code d'accès rédigée par leur représentant légal.

Un identifiant et un code utilisateur uniques, personnels leur sera remis.

### 3. CONNEXION A INTERNET

- L'utilisateur se rendra au secrétariat de l'institut où il lui sera délivré un identifiant et un code utilisateur personnel pour une durée limitée.
- Il établira la connexion sur le réseau WIFI de l'institut
- Il pourra alors se connecter à Internet avec son navigateur-
- Il devra ensuite renseigner son identifiant et son code utilisateur avant d'établir la connexion

### 4. REGLES D'UTILISATION

L'Institut se réserve le droit de modifier certains éléments de la charte relative aux modalités d'inscription au service ou d'usage de celui-ci.

Chaque utilisateur est juridiquement responsable de l'usage qu'il fait de cette connexion. Il s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment :

- A faire un usage strictement personnel de son code d'accès

- A utiliser les moyens mis à disposition conformément aux lois et réglementations en vigueur et en particulier :
  - o Ne pas consulter des sites à caractères raciste, pédophile, pornographiques ou incitant à la haine et à la violence,
  - o Ne pas commettre de délits et actes de piratage portant atteinte aux droits d'autrui, à la vie privée et à la sécurité des personnes,
  - o Ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences de masquer sa véritable identité,
  - o Ne pas s'appropriier le mot de passe d'un autre utilisateur,
  - o Ne pas altérer, modifier des données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau,
  - o Ne pas interrompre ou perturber le fonctionnement normal du réseau ou de l'un des systèmes connectés au réseau.

Pour cela, l'utilisateur s'engage à prendre les mesures de sécurité nécessaires concernant son moyen d'accès :

- Protéger l'accès à son micro-ordinateur, tablette, smartphone par un mot de passe,
- Ne jamais donner son mot de passe à un tiers,
- Choisir un mot de passe sécurisé (suite aléatoire de chiffres et de lettres) et le conserver secret ou le modifier régulièrement,
- Eteindre et verrouiller son micro-ordinateur, *tablette* s'il ne l'utilise pas,
- Ne jamais prêter son accès Internet.

## 5. LES SERVICES DE TRAÇABILITE DES CONNEXIONS

En conformité avec la législation relative à la lutte contre le terrorisme, l'ensemble des services utilisés génère, à l'occasion de leur emploi, des fichiers de traces, historique des actions effectuées par l'utilisateur.

- Vis-à-vis de la réglementation émise par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes)
- Au regard de la législation :
  - o Loi n°2004-575 du 21 juin 2004 modifiée le 30 juin 2016 pour la confiance dans l'économie numérique
  - o Loi n°2006-64 du 23 janvier 2006 modifiée le 15 novembre 2014 relative à la lutte contre le terrorisme imposant une traçabilité des connexions Internet
- Au regard de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) concernant la conservation des données personnelles des utilisateurs du réseau WIFI de l'Institut de Formation

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose au retrait de son compte d'accès à Internet sur le réseau WIFI de « l'Institut de Formation du CHIC Marmande-Tonneins », ainsi qu'aux poursuites disciplinaires et pénales, prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur

Pour mémoire, les textes de référence en matière d'usage informatique sont :

- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 21 janvier 2017 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (création de la CNIL)
- Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée le 09 octobre **2016** portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal
- Loi n° 85-660 du 3 juillet 1985 modifiée le 26 juillet 2009 relative aux droits d'auteur et aux droits des artistes interprètes, des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes et des entreprises de communication audiovisuelle
- Loi n° 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique
- Décret n° 2006-358 du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques
- Les règles de bonne conduite pour l'utilisateur du réseau WIFI « Institut de Formation du CHIC Marmande-Tonneins »